

REUNION ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016

- 1 - Approbation PV séance du 28/09/2016
- 2 - DIA parcelles ZD 95 / B 974
- 3 - Demande de subvention classe de découverte
- 4 - Intégration périmètre d'étude de la SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation)
- 5 - Demande de subvention Conseil Départemental pour travaux cantine
- 6 - PLU : le point sur les décisions de la commission
- 7 - GMCA/CCTGV : le point sur l'avancement du dossier
- 8 - Décisions modificatives
- 9 - Questions diverses

Le vingt et un novembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REYNIES, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. COGOREUX Michel, Mme DUFOUR Claire, M. FAVAREL David, Mme GUY Véronique, M. LAFON Guillaume, M. PUJOL Christian, M. VILIARE Pierre.

Absents : M. DECROS Olivier, M. POMMIER Baptiste, M. SOUBIE Benoît

Absents excusés : Mme BLANC-JEANNERET Vanessa, M. DABOUST Gérard (pouvoir M. PUJOL Christian), Mme TORRES-TEQUI Nathalie (pouvoir M. FAVAREL David), M. VERMEIRE Jean-Michel (pouvoir M. VIGOUROUX Claude)

I - APPROBATION PV SEANCE DU 28/09/2016

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

II - DIA PARCELLES ZD 95 / B 974

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de demandes concernant les parcelles ZD 95 et B 974 et les constructions situées sur celles-ci.

Afin de permettre aux propriétaires de vendre ces biens, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, renoncent à exercer leur droit de préemption urbain.

III - DEMANDE SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE (DEL2016 62 1)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la Directrice de l'école de Reyniès sollicitant une subvention pour l'organisation d'une classe découverte sportive en mai 2017 à la base de plein air et de loisirs de Saint Nicolas de la Grave.

Ce centre est agréé par le Conseil Départemental de Tarn et Garonne. La subvention versée par ce dernier est égale à celle de la commune mais ne pourra dépasser 15 € par nuit et par enfant soit un total de 750 € pour chacun des financeurs.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident d'accorder une subvention de 750 € à l'école de Reyniès pour l'organisation d'une classe de découverte telle que décrite ci-dessus
- disent que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2017 de la

commune au chapitre et compte concernés

- autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

IV - INTEGRATION DU PERIMETRE D'ETUDE DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION (SLGRI) A METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION MONTAUBAN MOISSAC (DEL2016 63)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la mise en œuvre de la Directive européenne « inondation » de 2007, le Territoire de Montauban – Moissac a été désigné Territoire à risques important d'inondation (TRI) par l'Etat.

Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) doit être élaborée sur ce territoire et être déployée sur un périmètre le plus pertinent.

Lors du comité de pilotage présidé par M. Le Préfet le 16 septembre dernier, l'élargissement dudit périmètre a été évoqué.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable pour la commune de Reyniès d'intégrer le périmètre de la future stratégie locale de gestion du risque inondation à mettre en œuvre sur le TRI Montauban - Moissac.

Il complète son exposé en précisant que désormais les financements issus de fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) seront ciblés sur ces territoires-là.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident d'intégrer le périmètre de la future stratégie locale de gestion du risque inondation à mettre en œuvre sur le TRI Montauban – Moissac.
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

V - TRAVAUX CANTINE (HOTTE LAVERIE) : DEMANDE SUBVENTION CD 82 (DEL2016 64)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'inspection de la cantine par les services de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Population) des observations ont été faites concernant le local laverie de la cantine.

En effet, l'évacuation des vapeurs d'eau n'étant pas réalisée correctement le plafond est recouvert de moisissure. Cette situation ne peut être acceptée dans ce lieu et la commune doit donc y remédier très rapidement.

Une étude pour la mise en place d'une hotte laverie en acier inoxydable a été réalisée et les propositions examinées par la commission.

Monsieur le Maire présente le devis de la société PRIEUR qui s'élève à la somme de 5 058.42 € TTC (HT 4 215.35) qui semble convenir parfaitement. Il indique que, compte tenu de l'urgence, ces travaux pourraient être réalisés durant les prochaines vacances de fin d'année 2016.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de réaliser les travaux de mise en place d'une hotte laverie à la cantine de l'école durant les congés de fin d'année 2016 et de les confier à la société PRIEUR dont le devis s'élève à la somme de 5 058.42 € TTC (4 215.35 € HT)

- Disent que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au BP 2016 de la commune au chapitre et compte concernés
- Sollicitent Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible et l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de celle-ci compte tenu de leur urgence
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VI - PLU : LE POINT SUR LES DECISIONS DE LA COMMISSION

Le lundi 7 novembre à 9h30 a eu lieu la réunion ayant pour objet de faire le bilan de l'enquête publique sur la révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de REYNIES.

Etaient présents : M. LEGRAND, commissaire enquêteur, Mme ZERBIB, bureau d'étude AMENIS-AMENA, Mme MOUNEYRAC et Mme BENECH de la CCTGV, M. BRINO et sa collaboratrice de la DDT, Mme DUFOUR Claire, conseillère Municipale, Mme Séverine INAUD, agent administratif, M. DABOUST Gérard et M. PUJOL Christian, adjoints au Maire et M. Claude VIGOUROUX, Maire.

Lors de cette réunion, le commissaire enquêteur a fait part de l'ensemble des dix requêtes reçues lors de l'enquête publique.

Chacune de ces 10 requêtes a été longuement étudiée communément avec Mme ZERBIB, appui technique, Mme MOUNEYRAC ET Mme BENECH en charge du dossier à la CCTGV ainsi que M. BRINO et sa collaboratrice de la DDT.

Le Maire, ses adjoints ainsi que la conseillère municipale présente, ont défendu ardemment l'ensemble des dossiers, néanmoins, un seul a été jugé recevable.

Chacun des 9 demandeurs recevra un courrier expliquant en détail les motifs de l'irrecevabilité de leur requête.

Ensuite, l'ensemble des observations faites en retour de la consultation des PPA ont été examinées afin de vérifier que chaque remarque ait bien été prise en compte dans le dossier finalisé.

Il ne reste qu'à attendre le rapport final du commissaire enquêteur afin que la CCTGV puisse approuver la révision de notre PLU lors de leur prochain conseil communautaire le 28/11/2016.

VII – GMCA/CCTGV : LE POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER

.....

VIII - DECISIONS MODIFICATIVES (DM2016 4)

Virement de crédits :

- | | |
|--------------------------------------------|-----------------------|
| - Chapitre 012 Charges personnel | compte 6413 + 12000 € |
| - Chapitre 011 Charges à caractère général | compte 6188 - 12000 € |

- **Convention de prestation de services VEOLIA Eau pour assistance technique à l'entretien et la surveillance des ouvrages assainissement (DEL2016 65)**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire appel à un professionnel pour effectuer la maintenance de notre réseau et système d'assainissement.

Il présente le projet de convention établie par VEOLIA Eau qui a pour objet de définir les différentes missions de ce prestataire dans le cadre de la prestation de services pour assistance technique à l'entretien et la surveillance des ouvrages d'assainissement, à savoir :

- Télésurveillance des postes de relèvement d'eau usées
- Suivi de l'entretien des postes de relèvement d'eaux usées
- Curage préventif du réseau de collecte d'eaux usées
- Suivi et entretien de la station de traitement des eaux usées
- Service d'astreinte et interventions d'urgence 24h/24
- A la demande : la construction de branchements neufs
- Le contrôle des branchements neufs.

Description des ouvrages concernés par ce service :

- Poste de relèvement des eaux usées de Moulis
- Poste de relèvement des eaux usées de REYNIES
- Station de traitement des eaux usées (filtres plantés de roseaux – 300 EH)
- Réseau de collecte des eaux usées (linéaire approximatif de 2300 ml et 67 regards)

Monsieur le Maire indique ensuite que la rémunération versée au prestataire (VEOLIA Eau), en contrepartie des obligations prévues aux articles 3 – 4 – 5 -6 et 7 du projet de convention cité ci-dessus, s'élève à la somme de 4 124.04 € HT (TTC 4536.44 € TTC) par an payable semestriellement.

Le prix mentionné ci-dessus variera chaque année par application du coefficient de révision calculé à l'aide des valeurs des indices connues au 1^{er} janvier de chaque année et indiquées dans l'article 11 du présent projet de convention

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle sera conclue pour une durée de 6 ans à compter de cette date soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire indique ensuite que la télésurveillance des postes de relèvement nécessite la mise en place d'un matériel spécifique.

Le coût de la fourniture et pose de ces équipements s'élève, selon devis VEOLIA, à la somme de HT 5 900 (TTC 7080 €) ;

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention ci-dessus désignée et du devis VEOLIA Eau pour la fourniture de matériel spécifique, à l'unanimité:

- Décident de mettre en place une assistance technique pour l'entretien et la surveillance des ouvrages d'assainissement
- Approuvent le projet de convention de prestation de services pour assistance technique à l'entretien et la surveillance des ouvrages d'assainissement (joint à la présente délibération) pour un coût annuel de 4 124.04 € HT (4536.44 € TTC) du 01/01/2017 au 31/12/22 (soit une durée de 6

ans), révisable annuellement, conformément aux termes du projet de convention ci-dessus désigné et établi par VEOLIA Eau

- Approuvent le devis de VEOLIA Eau pour la fourniture et pose d'équipement spécifique afin de procéder à la télésurveillance des postes de relèvement d'un montant de HT 5900 € (TTC 7080 €)
- Disent que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au BP 2017 du budget du service des eaux et de l'assainissement de la commune de REYNIES
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

SEANCE LEVEE A 23 H 30

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

Pierre VILIARE

Baptiste POMMIER

David FAVAREL

Benoît SOUBIE

Michel COGOREUX

**Nathalie TORRES
TEQUI**

Olivier DECROS

**Jean-Michel
VERMEIRE**

Claire DUFOUR